

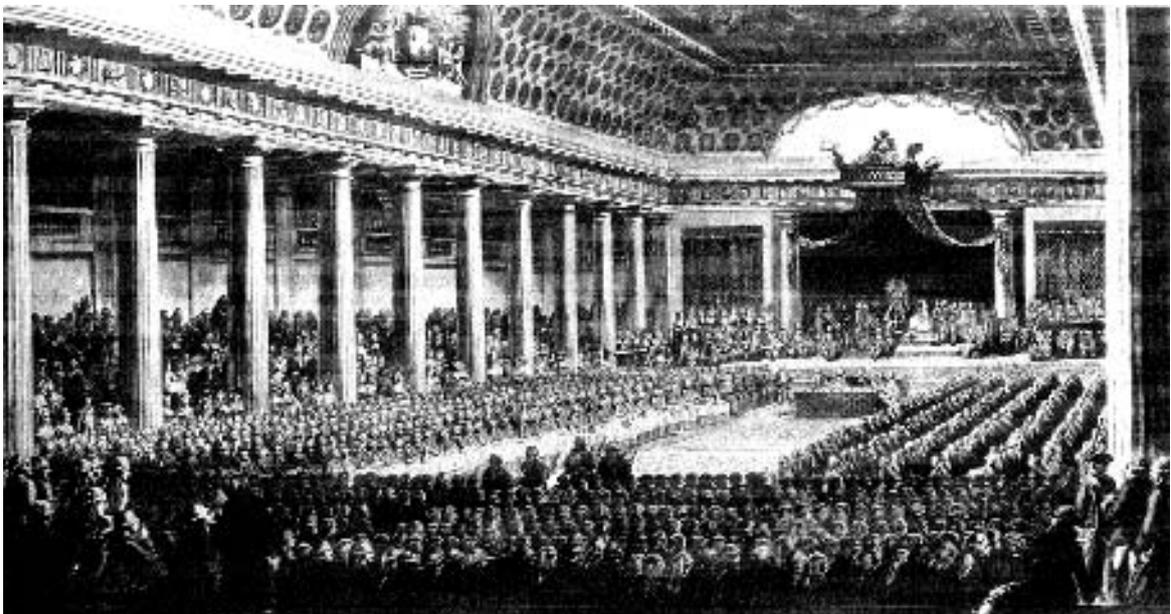
## MAILLOT Claude Pierre

**Maire de Toul du 17 brumaire an IV (8 novembre 1795) au 1<sup>er</sup> frimaire an IV (2 décembre 1795).**

Claude Pierre Maillot est né à Toul le 22 octobre 1744. Lieutenant général du bailliage de Toul, c'est une grande figure de la Révolution. En 1789 il est élu député du Tiers État pour le bailliage de Toul. Après avoir participé aux États Généraux, il siège à l'Assemblée Nationale, du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791. La loi ne permettant pas aux députés d'être réélus à l'Assemblée Législative, Maillot revient à Toul où il est élu procureur syndic de la commune en décembre 1792. Comme député, Maillot a accompli sa tâche avec enthousiasme et honnêteté. Durant son mandat, il a échangé un volumineux courrier avec les maires du bailliage de Toul. Témoin oculaire de ce qui s'est passé à Paris dans les jours qui ont suivi la prise de la Bastille, il a laissé deux lettres fort intéressantes sur cet événement. S'il reconnaît s'être rendu à la Bastille pour « *examiner l'intérieur de ce trop funeste monument du despotisme* », en revanche, il n'approuve pas les massacres qui s'y sont déroulés, « *Gardons, écrit-il, de ces insurrections populaires, que l'exemple de la ville de Paris doit effrayer tous les bons citoyens, car rien n'est plus terrible qu'une pareille démocratie, si elle dure six mois encore, Paris déchoiera d'un tiers de ses habitants et de son commerce...* »

Le 17 brumaire an IV (7 novembre 1795), Maillot est élu président de l'administration municipale, c'est-à-dire maire. Invoquant sa santé et ses affaires il accepte de présider l'administration municipale durant quelques semaines, le temps que son collègue Nicolas Poincloux se libère de son mandat de membre du directoire du district et prenne les rênes de la mairie, ce qui fut fait le 11 frimaire an IV (2 décembre 1795). En réalité, Maillot visait plus une carrière régionale que locale. En effet, le 27 novembre soit trois semaines après son élection comme maire, il accepte le poste de commissaire du directoire exécutif.

Durant les quatre semaines où il a présidé les affaires de la commune, Claude Maillot a ouvert un dossier qui sera repris par ses successeurs et qui n'aboutira que six ans plus tard. L'idée du maire était de récupérer l'ancien palais des évêques pour y installer l'administration municipale. Il proposait d'échanger la maison commune, située place d'Armes (place du Marché aux Légumes), contre le ci-devant palais épiscopal. L'immeuble qui faisait office d'hôtel de ville était composé de trois maisons, très vétustes, menaçant même ruine d'après une description qui en



**Ouverture des Etats Généraux le 5 mai 1789.  
Claude Maillot, député du bailliage de Toul, siège avec le Tiers-État.**

est faite dans le registre des délibérations de la commune. Le manque de place était évident, plusieurs pièces ayant été condamnées.

Claude Maillot était apprécié de ses concitoyens mais également des personnes avec lesquelles il a travaillé. Louis-Benoit Genevois qui avait été député de l'Isère, disait de Maillot qu'il était la cheville ouvrière de la Révolution à Toul. De 1793 à 1795, il a été porté quatre fois à la présidence de la Société des Amis de la

Liberté. À la même époque, il était membre du Comité de Surveillance de Toul. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, il siégea au conseil municipal. Le 28 ventôse an IX (18 mars 1801), il est nommé commissaire du gouvernement auprès du tribunal et procureur impérial quatre ans plus tard. Il perdra ses fonctions avec la Restauration et se retirera de la vie publique. Claude Maillot est mort à Toul le 2 mars 1824 ; il était âgé de 80 ans.

## **POINCLOUX Nicolas**

**Maire du 11 frimaire an IV (2 décembre 1795) au 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796)  
et du 19 floréal an V (8 mai 1797) au 1<sup>er</sup> floréal an VII (20 avril 1799).**

Nicolas Poincloux est né à Toul le 23 août 1737. Dès le début de la Révolution, il assure des responsabilités dans la gestion de la commune. En 1790 et 1791, il est élu membre du Conseil général de la commune. Bien évidemment, il adhère à la Société des Amis de la Constitution et au Comité de Surveillance de Toul. Il sera de ceux qui dénonceront, à la Convention, les agissements du président du Comité de Surveillance de Toul, Donzé Bastien.

Le 11 frimaire an IV (2 décembre 1795), à la suite de la démission de Claude Maillot, il est élu président (maire) de l'administration municipale après avoir renoncé à son mandat de membre du Directoire

du district, comme il s'y était engagé. Six mois plus tard, le 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796), il démissionne en raison de sa nomination à l'administration du département.

Nicolas Poincloux fait partie des six maires de Toul qui ont effectué un nouveau mandat après une interruption de quelques mois ou de quelques années.

Le 3 germinal an V (23 mars 1797), il est élu administrateur de la commune (conseiller municipal) par 196 voix sur 359 votants. Lors de cette élection, le maire, Charles-François Bicquille, n'arrive qu'en septième position alors qu'il n'y a que quatre postes à



**La porte de France en 1870.**

pourvoir. Nicolas Poincloux est élu président de l'administration municipale par ses quatre collègues. Après avoir déclaré qu'il n'était ni parent ni allié d'émigrés aux degrés prohibés par la loi, le nouveau maire prête, en la maison commune, le serment de haine à la royauté, à l'anarchie et d'attachement et de fidélité à la constitution de l'an III. Sept mois après son élection, Poincloux est confronté à une grave crise. Conformément à la loi du 7 nivôse an V instituant une taxe pour la réparation des grandes routes, la municipalité prend une délibération pour la mise en place de barrières aux entrées de la ville afin de percevoir un nouvel impôt sur les denrées pénétrant dans la cité. Les habitants, mécontents de cette taxation, manifestent aux portes de la ville. Les 15, 16 et 17 messidor an VI (3,4 et 5 juillet 1798), ils démolissent la perception de la porte de France et saccagent les deux autres. Le maire, Nicolas Poincloux, accompagné de deux conseillers municipaux et du commandant de la garde nationale, se rendent sur les lieux pour tenter de ramener la foule à la raison. Les quatre hommes sont accueillis par des insultes et des jets de pierres. La garde nationale requise refusa de prêter main forte aux magistrats et à leur chef. Face à ces événements la municipalité se déclara « *en permanence* », c'est-à-dire qu'elle siégea sans discontinuité. Le lendemain, la garde nationale fut licenciée et ce n'est qu'après la menace de faire intervenir un régiment de ligne qui était en garnison dans la ville que les manifestants se dispersèrent. À la suite de ces événements, il y eut quelques arrestations. Quant à la garde nationale, la municipalité demanda et obtint l'annulation de l'arrêté de licenciement. Le 9 thermidor (20 juillet), la municipalité décida que les vingt citoyens considérés comme « *étant les plus forts contribuables de la commune* » paieraient les 1832 francs pour le rétablissement des trois perceptions.

Dans ces temps troublés où le pays était en guerre, une bonne nouvelle arriva à Toul dans la nuit du 7 au 8 brumaire an VI (29 octobre 1797), l'annonce des préliminaires de paix à Campo-Formio.

L'empereur d'Autriche reconnaissait à la France les possessions de la Belgique, de la rive gauche du Rhin jusqu'à Mayence, de Corfou et des îles Ioniennes. Paix éphémère puisque, le 22 ventôse an VII (12 mars 1799), le Directoire déclare la guerre à l'empereur d'Autriche et au grand-duc de Toscane. Le cérémonial mis en place à Toul pour l'annonce de la paix, c'est-à-dire défilé des troupes et des autorités dans les rues et proclamation aux différentes places de la ville, ne différait en rien de celui pratiqué pour la déclaration de guerre. On en profita aussi pour annoncer la prise de Coire par l'armée d'Helvétie que commandait Masséna. Le même Masséna, la veille de la déclaration de guerre, subissait un échec devant Feldkirch.

Le 11 fructidor an VI (28 août 1798), l'administration municipale décide que la ville sera divisée en deux sections : la section de la Liberté (ancienne paroisse de la cathédrale) avec le faubourg de la Paix (Saint Mansuy) et la section de l'Égalité (paroisse Saint Gengoult) avec le faubourg de la Moselle (Saint Evre). Quant aux rues de Toul, depuis la Révolution, plusieurs d'entre elles avaient changé de nom. L'arrêté de la municipalité entérinait cet état de fait et changeait encore le nom de certaines rues.

Le 1<sup>er</sup> floréal an VII (20 avril 1799), Nicolas Poincloux cède son fauteuil à Baptiste-Augustin Bouchon. Le deuxième mandat aura duré un peu moins de deux ans. Durant ces années, Poincloux aura présidé la cérémonie du serment de haine à la Royauté, les fêtes de la Révolution, du 14 juillet, du 1<sup>er</sup> triomphe français, de la Destruction du despotisme, de la Souveraineté du peuple, de la Jeunesse, des Époux, de la Vieillesse, des Victoires et de la Reconnaissance, ainsi que de l'Agriculture. À cela s'ajoutent les fêtes Décadaires, l'annonce des victoires, le décès d'hommes célèbres et le passage de généraux à Toul.

Nicolas Poincloux est de nouveau nommé conseiller municipal en 1800. Il est mort à Toul le 22 juin 1809.

## **BOUCHON Jean Baptiste Auguste**

**Maire du 1<sup>er</sup> floréal an 7 (20 avril 1799) au 12 floréal an 8 (11 mai 1800)**

Jean-Baptiste Bouchon est né à Toul le 12 mai 1758. Avocat, contrairement aux autres maires ayant conduit les affaires de la ville de Toul, Jean-Baptiste Bouchon s'est tenu un peu à l'écart de la Révolution. Son nom ne figure ni dans la liste des Amis de la Constitution, ni dans celle du Comité de surveillance de Toul. Le 2 germinal an VII (23 mars 1799), il est élu, au deuxième tour, administrateur de la commune. L'élection des administrateurs, au nombre de cinq avant la réforme des conseils municipaux, se déroulait sur une journée. Chaque section élisait un candidat sur une liste préalablement établie. Les voix étaient ensuite collectées à la maison commune. La moitié des voix plus une était nécessaire pour être déclaré élu. Dans le cas contraire, les scrutateurs retournaient dans les sections et procédaient à un nouveau scrutin. Un troisième tour pouvait s'avérer nécessaire mais la majorité relative des voix était alors suffisante pour être élu. Après avoir renouvelé les administrateurs, ces derniers procédaient à l'élection du président. Le 1<sup>er</sup> floréal an VII (20 avril 1799), Jean-Baptiste Bouchon est élu président du Conseil général de la commune par ses quatre collègues.

Durant l'administration de Jean-Baptiste Bouchon, il ne s'est rien passé de significatif à Toul, si ce n'est un ouragan, terme utilisé sur le registre des délibérations de la commune, qui ravagea la ville et la

campagne le 28 thermidor (15 août 1799). La grêle, litan dans le registre cité, « *...est tombée avec tant d'impétuosité et d'abondance que dans l'espace de cinq minutes, la majeure partie des fenêtres ont été brisées, les toitures endommagées, les moissons et les vendanges ont été dévastées, les jardins, les arbres et tous les fruits du ban ont été ravagés* ». La municipalité sollicita des secours du ministère de l'Intérieur et la remise des impositions pour les contribuables.

Nous avons vu que, tous les ans, le 21 janvier, les fonctionnaires, les autorités civiles et militaires prêtaient le serment de haine à la Royauté et de fidélité à la République et à la Constitution. Lors du serment prononcé le 21 janvier 1800, il n'est plus fait allusion à la République ni de haine à la Royauté mais uniquement de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Tout laisse à croire que le maire de Toul ne se fit pas prier pour adopter le nouveau serment.

Le premier consul ayant décidé de réorganiser l'administration des communes en créant des conseils municipaux, le 12 floréal an VIII (11 mai 1800), le président et les administrateurs de la commune de Toul sont appelés par le préfet à cesser leurs fonctions. Jean-Baptiste Bouchon figurera parmi les conseils municipaux nommés par le préfet quelques jours après.

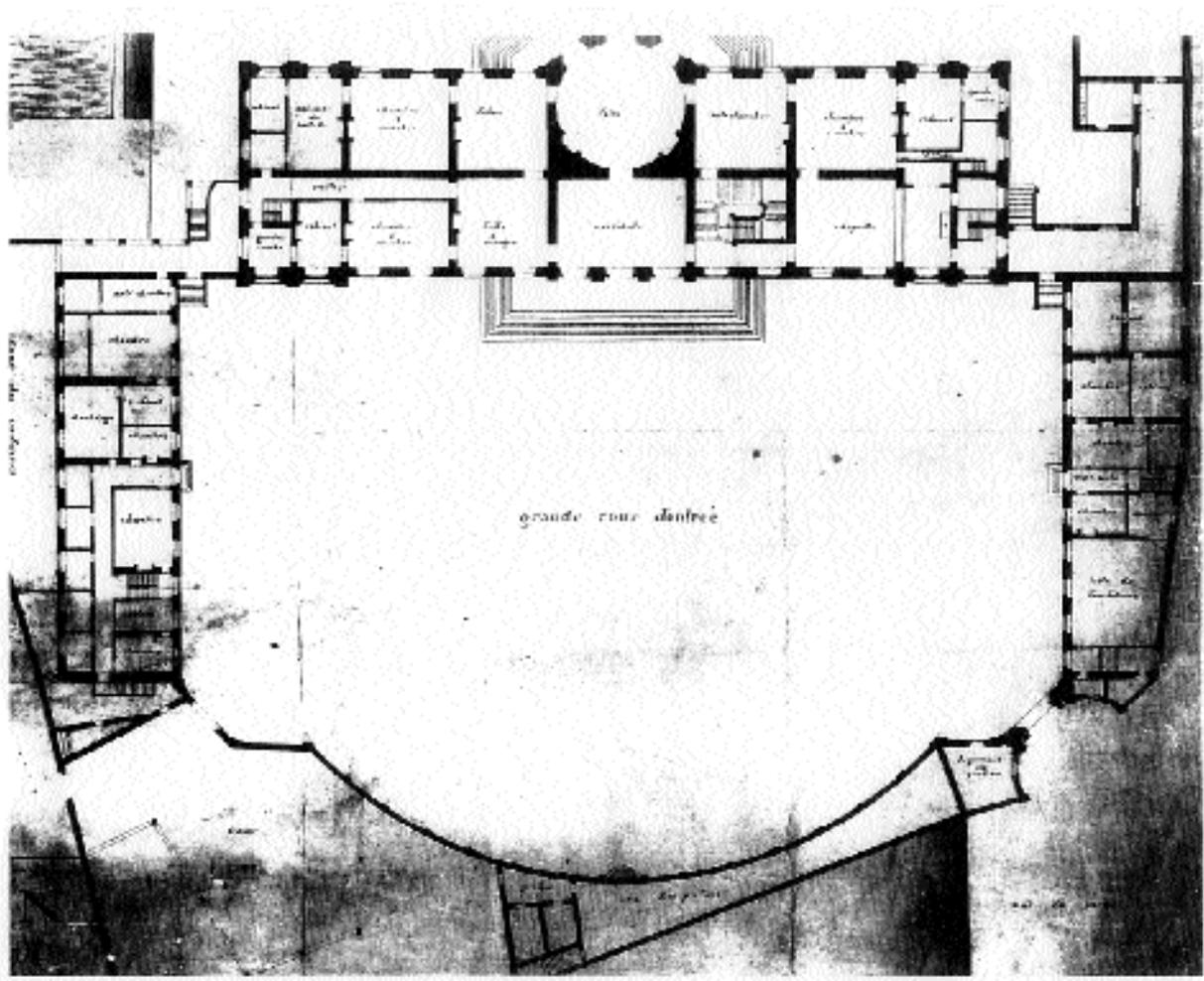
## **HOUILLON Dominique-Etienne**

**Maire de Toul du 12 floréal an 8 (11 mai 1800) au 24 novembre 1813**

Dominique Houillon est né à Toul le 2 janvier 1746. Il était lieutenant de police avant la Révolution. Le 2 avril 1793, son fils ayant émigré, il est arrêté par ordre du Comité de Surveillance de Toul comme père d'émigré. La fiche établie lors de son incarcération le décrit « *d'un caractère orgueilleux, il n'a jamais manifesté ses opinions en faveur de la République. Ses relations et liaisons ont été avec les plus aristocrates de la commune* ». Un an plus tard, une autre fiche est rédigée. Son contenu est plus modéré : « *Lors de l'organisation des administrations du district, les services qu'il a rendus dans la partie des domaines nationaux en qualité d'adjoint, prouvent que ses opinions ne sont*

*pas dangereuses* ». Dominique Houillon est libéré le 24 décembre 1794.

Le 12 floréal an VIII (2 mai 1800), Dominique Houillon est nommé maire de Toul par arrêté du 1<sup>er</sup> consul en remplacement de Jean Bouchon. Nicolas-François Jacquet, homme de loi, et Nicolas-François Collot sont nommés adjoints au maire après les refus de Louis Simon et de Nicolas Berchemot qui avaient été pressentis. Quelques jours plus tard, le préfet nomme trente conseillers municipaux parmi lesquels nous retrouvons cinq anciens maires de Toul : Bicquille, Bouard, Maillot, Poincloux et Bouchon.



**Plan de l'ancien palais épiscopal dressé en 1796.**

La première mesure que prend le nouveau maire est de s'opposer à la décision du premier sous-préfet de Toul, Joseph Carez, de s'installer dans l'ancien palais épiscopal qui allait devenir propriété de la ville, le sous-préfet ayant décidé de s'octroyer le premier étage pour ses bureaux et son appartement. Le représentant de l'État eut gain de cause. Lui et ses services s'installèrent au premier étage de l'hôtel de ville ; ils y restèrent jusqu'en 1903. La promiscuité avec la mairie sera source de conflits. Joseph Carez, qui avait préféré la sous-préfecture de Toul à la préfecture de Nancy ne jouit pas longtemps de l'ancien palais des évêques puisqu'il décède le 17 messidor an IX (6 juillet 1801). Il eut juste le temps d'assister à l'installation de la municipalité dans ses nouveaux locaux le 10 floréal (30 avril). Ce jour-là, le corps municipal, après être passé au temple de la réunion des citoyens (Saint-

Gengoult) pour y entendre la communication des nouvelles lois et des arrêtés du gouvernement par le maire, se rend en cortège au nouvel hôtel de ville, précédé de la musique et d'un détachement de la Garde nationale et suivi des autorités militaires et des fonctionnaires. Pour cette cérémonie, le maire et les deux adjoints avaient endossé l'uniforme de leur fonction prescrit par un arrêté du 17 floréal an VIII (7 mai 1800), à savoir : « *un habit bleu, avec boutons d'argent et triple liseré uni en argent au collet, aux poches et aux parements ; un chapeau français uni, avec ganse et boutons d'argent, et une ceinture rouge à franges tricolores pour le maire, et à franges blanches pour les adjoints* ».

Mais ce n'est qu'un mois plus tard que l'échange de l'ancien palais avec la maison commune

fut contractualisé. La ville céda à l'État trois maisons, plus une somme de 5000 F. En 1803, le département mit en vente, pour le compte de l'État, les trois maisons qui furent adjugées à 12 200 F alors que l'architecte de la ville les avait évaluées à 22 000 F. L'échange fut donc une excellente affaire pour la ville.

Dominique Houillon, qui avait plutôt affiché des sentiments républicains modérés pendant la Révolution, adhère tout naturellement à l'Empire. Le 3 floréal an XII (3 mai 1804), le conseil municipal vote une adresse à l'empereur. Houillon l'avait déjà félicité après la conspiration de Cadoudal et de Pichegru. Mais c'est dans le compliment qu'il fit à l'impératrice Joséphine, rentrant d'un voyage en Allemagne et qui daigna s'arrêter quelques instants à la porte Moselle à Toul, que le maire donne toute la mesure de son attachement à l'Empire : « *Madame, la renommée vous a devancée ; elle a publié vos vertus et vos bienfaits. Partout la présence de votre majesté l'Impératrice a été le gage et l'espérance et l'aurore du bonheur... Ce jour, madame est le plus beau jour de ma vie* ». On peut certes reconnaître des qualités à Joséphine mais sûrement pas celle de la vertu.

Le 18 mars 1808 et le 10 avril 1813, Dominique Houillon sera reconduit dans ses fonctions par décret impérial. Le 9 avril 1810, c'est le premier adjoint Nicolas Collot qui préside le conseil municipal en raison d'une indisposition du maire, ce qui épargna à Houillon d'annoncer le remariage de Napoléon avec Marie-Louise. Pour fêter cet événement, la ville de Toul, selon les instructions du gouvernement, dota « *une fille sage* » qui épousait un militaire ayant fait la guerre. Concernant le choix de l'heureuse élue, la municipalité s'était déclarée incompétente et avait renvoyé l'affaire au curé de la cathédrale !

Le 30 octobre 1813, le maire est informé par le commissaire de la guerre et le sous-préfet, que 400 militaires malades devaient être dirigés sur la ville de Toul pour y recevoir des soins. La ville disposait bien de l'ancien hôpital militaire (caserne Teuillé sur les ruines de laquelle a été édifié le Centre Rion) mais elle manquait de lits, de paillasses et de vêtements. Pour éviter à la population de devoir héberger les militaires,



**L'impératrice Joséphine  
dans les jardins de la Malmaison.**

les habitants furent contraints de fournir les effets pour rendre l'hôpital opérationnel. Malheureusement, cela ne suffit pas et les autorités délivrèrent plusieurs billets de logement. Seulement, les militaires étaient atteints du typhus. Le manque d'hygiène, la promiscuité, favorisèrent la contamination et la propagation de la maladie et, selon le médecin des épidémies, le docteur Magot, il y eut plus de 250 victimes. Le maire de Toul Dominique Houillon qui avait vraisemblablement contracté le typhus en portant secours à ses administrés, décéda le 24 novembre 1813. Il est le seul maire de Toul mort en activité.